

La FSU avait demandé que trois questions soient rajoutées à l'ordre du jour dont celle de **l'amiante dans l'ex-collège de Lodève...**

« M le Recteur, Mesdames et Messieurs,

Le plaidoyer qui suivra aurait été plus difficile s'il s'était agi d'un autre ex-collège Pailleron héraultais mais pour autant ces cas-là mériteront d'être traités. Le CHSD (*) de l'Hérault, a abordé le 2 juin dernier, cette question de l'amiante, suite au décès de M Lefebvre et les réponses que la FSU réclame, tardent à émerger pour des raisons invoquées de causalité, entre la maladie professionnelle et le lieu d'exercice professionnel, semble-t-il.

1. Le premier lien causal se trouve dans les archives de notre propre administration, notamment dans les PV des CA de ce collège de Lodève quand Hervé bataillait pour y faire admettre la présence d'amiante et la nécessité de mesures particulières à adopter ou encore dans les archives du CHSD où nous siégeons ensemble à cette époque-là.
2. Le second lien existe dans les archives du Conseil Général de l'Hérault qui montrent la présence dans les échantillons d'analyses effectuées de fibres de type chrysolite.
3. Le troisième lien causal est la lettre adressée au Président du Conseil Général - dont la veuve a copie - par laquelle Hervé avait réussi à convaincre de la nécessité de démanteler ce collège sous « sas dit de décompression ».
4. **Cette procédure de démolition fut mise en œuvre et elle devient une preuve supplémentaire de cette causalité cherchée. N'aurait-elle pas mérité déjà un suivi médical pour les personnels dès 1997 ? »**

Suite à notre intervention , M le Recteur s'est engagé à ce que pour les personnels ciblés, un suivi médical approprié soit mis en œuvre et nous l'en avons remercié... Raymond MARTIN

Sur <http://www.montpellier.snes.edu/spip.php?rubrique136> chacun retrouvera ce dossier

(*) CHSD : comité d'hygiène et sécurité départemental